

vont, c'est que Radio-Canada, qui pendant tant d'années leur a donné l'occasion de travailler au Canada, renonce peu à peu à ce genre de spectacles.

Je ne suis nullement d'accord avec ceux qui, comme Dennis Braithwaite, critique de télévision du *Globe and Mail* de Toronto, attribuent ordinairement l'exode de nos artistes au fait que le Canada ne peut réaliser des émissions goûtées du public. Il n'est rien de plus faux. En fait, nos auteurs, directeurs, réalisateurs et comédiens s'affirment aujourd'hui là où la concurrence est le plus âpre. Ils réussissent à New York, Hollywood et Londres. Je pourrais rappeler les Lloyd Bochner, les John Collicos, les Lorne Greene, les Douglas Campbell et les Don Franks, par exemple, qui tous ont fait leurs débuts au Canada et qui tous, j'en suis sûr, reviendraient volontiers dans leur pays, sinon pour y vivre en permanence, du moins pour y travailler à l'occasion, si Radio-Canada se consacrait aux mêmes genres d'émissions qu'auparavant. Tous ces artistes ont quitté notre pays faute de telles émissions.

Je suis un partisan de Radio-Canada et, à titre de député, je suis prêt à déclarer à mes commettants que nous devons appuyer la Société en lui accordant plus d'argent, afin qu'elle puisse poursuivre la tâche qu'elle accomplit depuis des années. Toutefois, je ne suis pas disposé à demander à mes commettants d'accorder plus de fonds à Radio-Canada pour lui permettre de retransmettre chaque année plus d'émissions commerciales américaines. A mon avis, ces émissions se vendraient aux stations privées au Canada, non pas au prix payé par Radio-Canada, mais beaucoup moins cher. Si bas que soit le prix obtenu, au Canada, c'est autant de gagné, ces émissions ayant déjà été réalisées, payées et diffusées aux États-Unis. Radio-Canada n'a aucun besoin de présenter de telles émissions aux Canadiens. Je ne prétends pas que Radio-Canada n'ait pas besoin d'émissions semblables si elle veut assurer un service de télévision complet, mais je m'oppose catégoriquement à ce que les meilleures heures soient presque entièrement consacrées à des émissions réalisées aux États-Unis, ce qui rend de plus en plus difficile pour les artistes, les auteurs et les réalisateurs canadiens de poursuivre leur travail au Canada.

J'ai eu l'occasion récemment de lire un télégramme envoyé au premier ministre par certains des auteurs les meilleurs et les plus éminents que compte aujourd'hui la télévision canadienne. Ils exhortaient le premier ministre à comprendre que la télévision canadienne offre aux écrivains canadiens la possibilité de

rester au Canada. Beaucoup de nos comédiens et de nos artistes, je le répète, ont déjà quitté le pays. Il nous incombe de veiller à ce que Radio-Canada maintienne le genre de programmation qu'elle a su assurer pendant de longues années. A mon avis, elle le fait de moins en moins. Peut-être le manque d'argent est-il une des raisons. Le Parlement doit étudier la question. Une autre raison est peut-être qu'aucune mesure législative n'a été adoptée qui définirait la responsabilité et l'envergure des fonctions de la Société Radio-Canada. Ainsi il a peut-être été difficile, sinon impossible, pour Radio-Canada d'obtenir les administrateurs compétents dont elle a besoin.

A mon avis, ces dernières années, la direction de Radio-Canada n'a pas été aussi efficace qu'auparavant. Je suis de ceux qui croient que Radio-Canada a un excédent de personnel de surveillance. Je crois également qu'avec les années, la bureaucratie s'est épanouie. Quiconque entreprend la tâche devra examiner la bureaucratie et voir à ce que Radio-Canada consacre plus d'efforts à la création de programmes qu'à la surveillance, comme c'est le cas actuellement.

• (6.10 p.m.)

Après ces observations au sujet de Radio-Canada, il me semble que la mesure législative que nous discuterons doit revêtir l'autorité réglementaire, c'est-à-dire le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de l'autorité qui lui permettra de veiller à ce que les postes privés accomplissent les devoirs qui leur incombent et qu'ils ont promis de faire en obtenant la licence d'exploiter une station de télévision, cette licence qu'un spécialiste de Grande-Bretagne a décrit comme une permission de frapper monnaie. Si l'on examine le *Financial Post* du 16 septembre 1967 on verra exactement ce que le spécialiste voulait dire en déclarant que la radio-télévision équivalait à un permis de frapper monnaie. Dans ce numéro, le journal donne certains exemples des fluctuations des actions de sociétés intéressées à la radiodiffusion. Les actions de *Western Broadcasting Co.* qui possède des intérêts dans la radio et la télévision à Vancouver et à Winnipeg, ont augmenté en un an de \$7 à plus de \$17.50 par action. *Standard Radio Ltd.* qui exploite CFRB à Toronto et CJAD à Montréal, a vu le prix de ses actions monter de \$10 l'unité en 1964 à plus de \$30 cette année.

Je ne m'oppose pas aux postes privés de radio et de télévision, mais je crois que ces particuliers doivent tenir les engagements qu'ils ont pris envers la population. Au nom de la population, nous leur avons accordé le droit de diffusion. Nous avons en retour exigé